

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**Séance du **06 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 06 octobre 2020 à 17 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Jean COLONNA - Chantal FRATACCI
- Josette GRAZIANI - Jean-Marc MANUEL
- Joseph NASICA - Pierre NASICA
- Sébastien ROLLES

Absents : néant

Madame Josette GRAZIANI a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	6
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

30 septembre 2020

OBJET

**Remboursement partiel
du loyer de Mme
MANUEL suite aux
travaux de réfection du
plafond de la mairie**

VOTE

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 1

Monsieur le Maire expose que Mme MANUEL Madeleine a demandé un remboursement partiel des loyers qu'elle a payé au cours des quatre mois de travaux de réfection de l'ancien bureau de la mairie, du 1^{er} juin au 30 septembre 2019

Considérant que la surface de l'appartement a été emputée d'un tiers de la surface totale louée, au cours de ces travaux et que le loyer mensuel en 2019 était de 411.70 €

PROPOSE

D'accéder à la demande de Mme MANUEL

De lui rembourser le tiers du loyer mensuel, soit 137.23, pour une durée de quatre mois.

Le remboursement serait de 137.23×4 , soit 548.92 €

Cette proposition est votée à l'unanimité des votants (six).

Monsieur Jean-Marc MANUEL, fils de Mme MANUEL, ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous – préfecture de
CORTE

Le 7 octobre 2020

et publication, affichage ou
notification

Du 6 octobre 2020

Le Maire

